Journée régionale
« ouvrages de protection contre les inondations »

Retour d'expérience

Mise à disposition des digues de l'Agly du Département des Pyrénées-Orientales au Syndicat mixte du bassin versant de l'Agly

Magali TRILLA ROUGÉ
Chef du Service
Barrages-Hydraulique
Directrice Adjointe
Eau-Environnement

François TOULET-BLANQUET

Directeur du SMBVA

SOMMAIRE

1) Historique
2) Travaux de confortement d'urgence
3) Prise de compétence GEMAPI par le syndicat
4) Méthode de travail pour la mise à disposition des digues et questions financières

1) Historique

LES DIGUES DE L'AGLY MARITIME : LOCALISATION

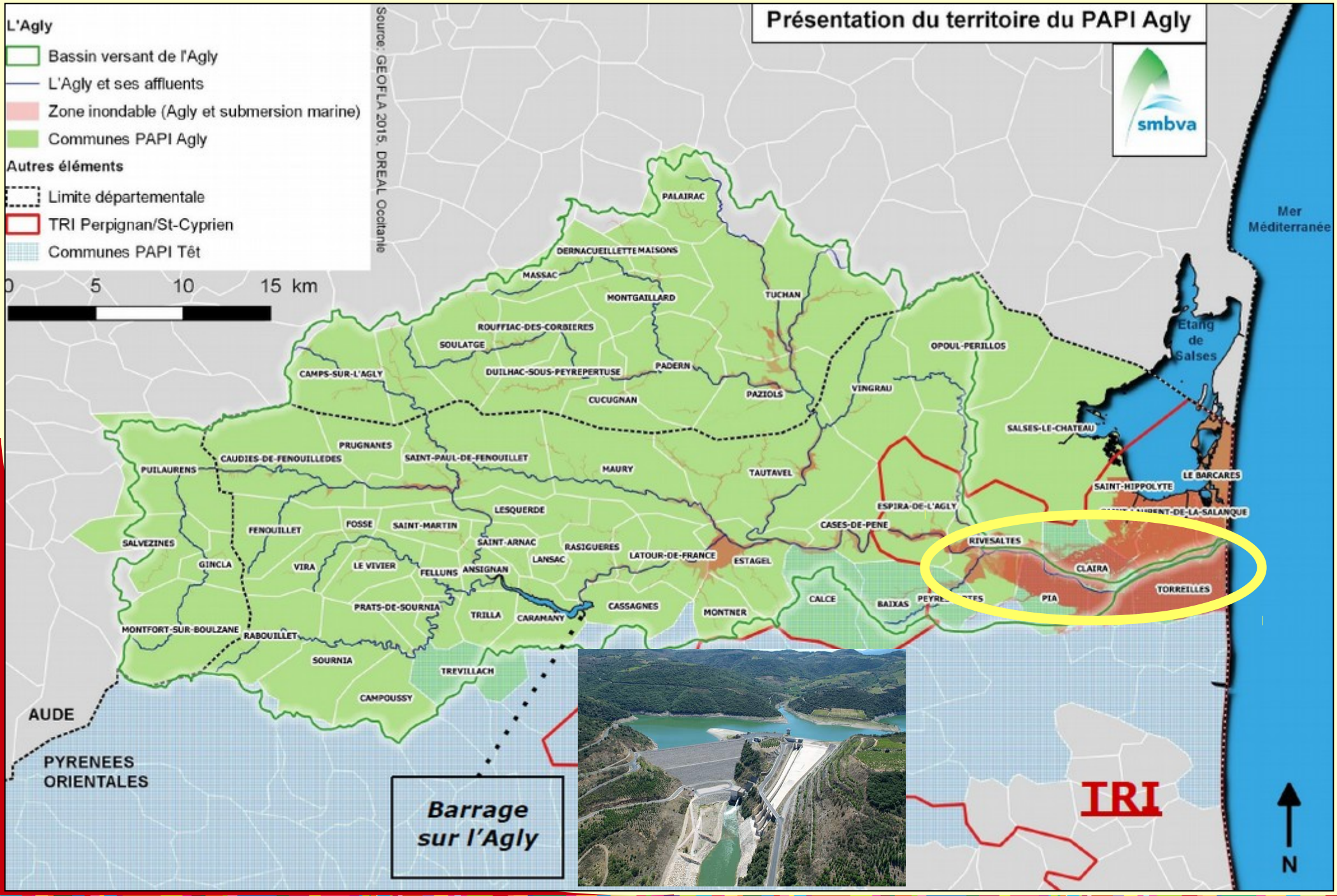

LES DIGUES DE L'AGLY : CARACTERISTIQUES GÉNÉRALES

- Propriétaire OH : Département - construction 1970 (DUP 1968)
- Gestionnaire : Département
- Digues classe A : au titre décret 2007 (+ AP 2009)
  - 2 x 13 km sans déversoir de sécurité
  - H moyenne ≈ 3 m
  - Population protégée : 130 000 personnes en période estivale, sur 7 communes de la Salanque
- **Reconnues en système d'endiguement le 30 Juillet 2019**

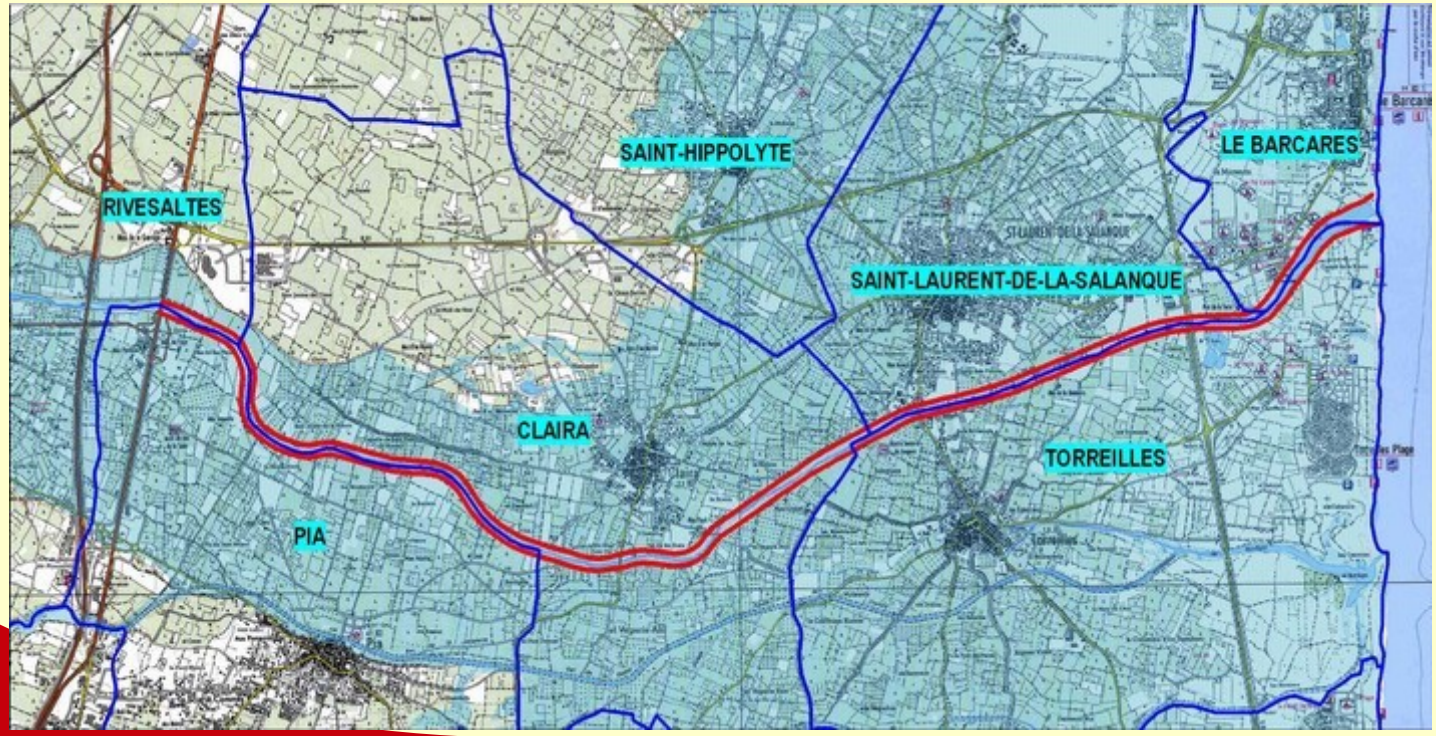

2) Travaux de confortement d’urgence

ZOOM : CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC APPROFONDI 2009-2011

PAS DE DEVERSOIR SECURITE

OUVRAGES TRAVERSANTS VEGETATION FOUISSEURS

MATERIAUX HETEROGENES
(à forte dominante sableuse-pas de traitement des fondations)

CINETIQUE RAPIDE CRUES
(4h)
+ Plaine inondable

=> risque important de rupture par surverse ou érosion interne
=> difficulté organisationnelle évacuation population

ETAT GÉNÉRAL JUGÉ INSUFFISANT

Probabilité annuelle de rupture de l'ouvrage de l'ordre de 10^{-2}

1 / Un programme de travaux « urgents » :
=> PSR 3,6M€ 2011-2018
2 /Un programme de sécurisation à long terme sur
=> 48 M€ HT sur 10 ans

LA CRUE DU 6 MARS 2013

Pas de victime mais des dégâts matériels importants : 4,5 M€ TTC de réparations

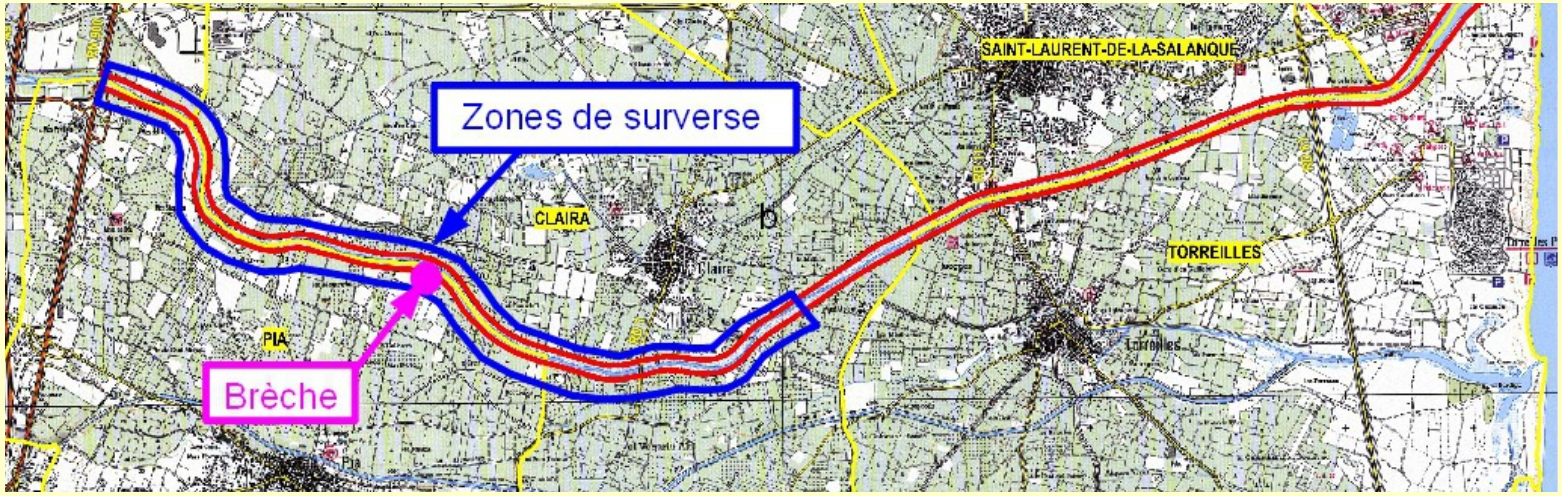

REVISION SPECIALE
Actualisation du DIS

=> + faible niveau de protection
P5-10
Q 700 à 800 l/s

3) Prise de compétence GEMAPI par le Syndicat mixte du Bassin Versant de l'Agly

2015 : CHANGEMENT DE CONTEXTE

Quelle mise en œuvre de la Gémapi dans les PO ?

Le Département :
- a porté une étude SOCLE à l'échelle des 4 bassins versants
- a proposé la création d'un syndicat inter-bassins versants réunissant les 4 SMBV+ le Département

Objectifs : *mutualiser des moyens (dont personnels haute technicité) notamment en gestion de crise
*assurer une coordination globale interBV dont : SLGRI, gestion du littoral et du trait de cote...

→ Pas d'adhésion des SMBV ni même de l'État et de l'Agence de l'Eau => une organisation dans chaque BV

→ Le choix du Département de se concentrer sur ses propres compétences

Le SMBVA : Une structure de gestion récente

- Périmètre du SAGE Agly dès 1994…

…mais création du SMBVA en 2015:

  - uniquement dans les P-O
  - un syndicat d'animation, d'étude et de restauration/entretien des MA

- Extension à la partie audoise en 2016

- Transfert de la compétence GEMAPI (hors submersion marine) en octobre 2018

smbva
SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT
DE L'AGLY

Périmètre du SMBVA en 2019

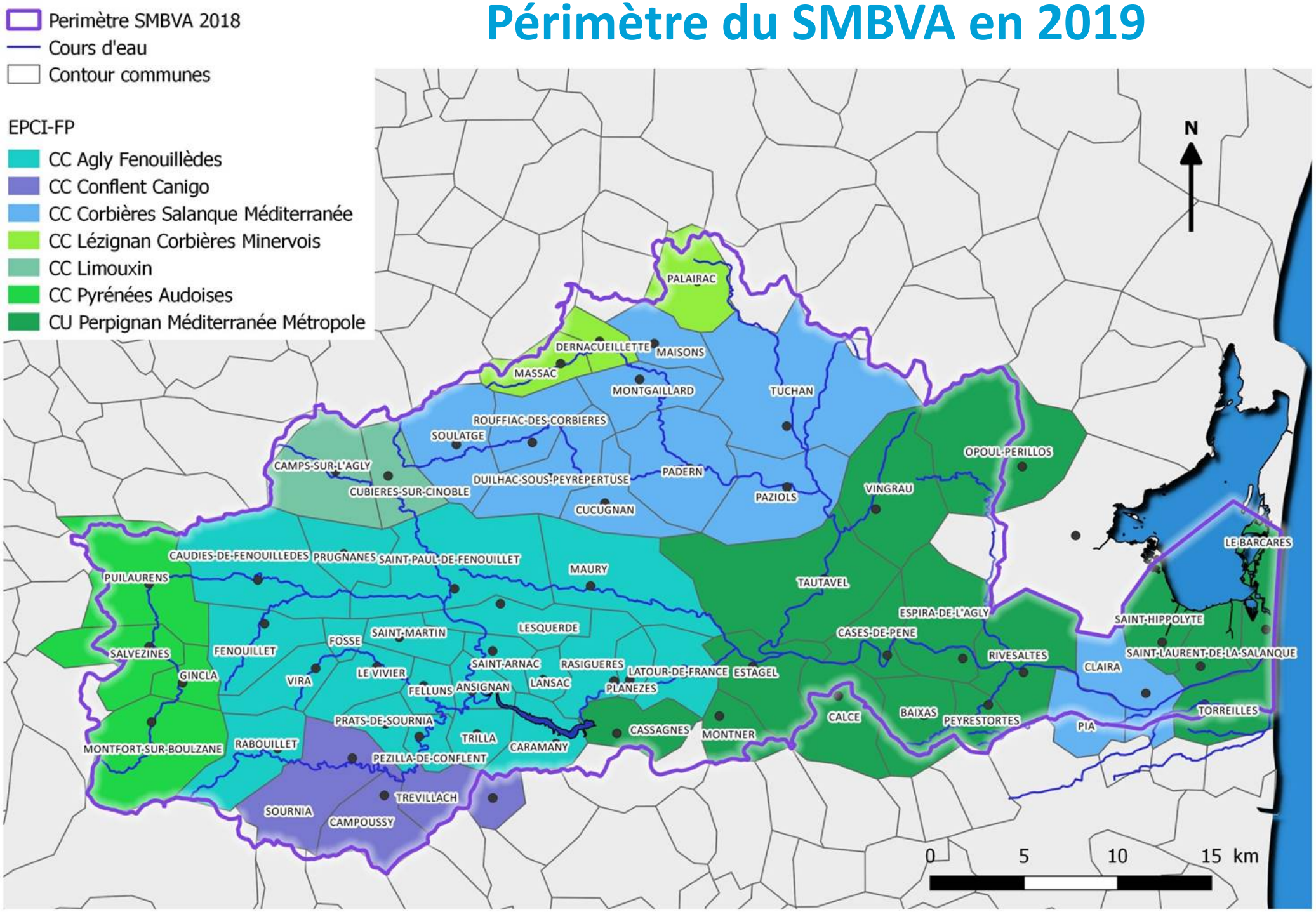

La GEMAPI Agly c’est…

Gérer l’existant:

- 400 km de cours d'eau
- 30 km de digues, dont 26 km de digues de classe A à cheval sur 2 EPCI-FP

Récupérer les projets en cours

- Sécurisation des digues de l'Agly Maritime (dpt 66) – 45 M€ HT
- Protection d'Estagel (PMM) – 1,4 M€ HT
- Protection de Tautavel (PMM) – 0,8 M€ HT
- Protection de Tuchan (SI verdouble) – 0,8 M€ HT
- Protection de Claira (Claira)

Porter d’éventuels nouveaux projets

- Renaturation des milieux aquatiques
- Nouveaux projets de protection

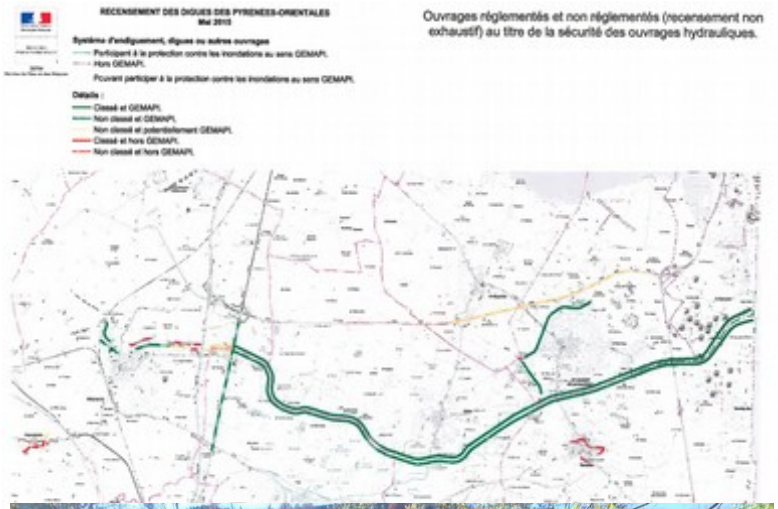

4) Méthode de travail pour la mise à disposition des digues et questions financières

Les enjeux des discussions pour le SMBVA

- Connaître les moyens nécessaires à la bonne gestion de l'ouvrage
- Identifier les moyens (personnel, équipements, contrats…) qui lui seront mis à disposition par le gestionnaire actuel
- Disposer d'un accompagnement financier du Département durant les premières années de prise en charge des digues
- Organiser la gestion du barrage de l'Agly et définir les responsabilités respectives du SMBVA et du Département

…Mais aucun cadre existant pour ces discussions

Département : les enjeux des discussions

- Mettre à disposition les digues de l'Agly au plus tard le 01/01/2020
- Poursuivre toutes les démarches en cours jusqu'au 31/12/19
- Ne pas engager sa responsabilité
- Assurer une bonne transition entre gestionnaires
- Conserver la gestion complète du barrage sur l'Agly

  (écrêteur + stockage), en conventionnant pour 5 ans avec le gémapien pour la fonction « PI »

=> Fil conducteur : Assurer la sécurisation des personnes et des biens

Département : Préparation de la mise à disposition des digues

1/ Analyse du cadre juridique et définition de la stratégie de la collectivité
= travail interne transversal + avec élus + expertise juridique

Difficultés majeures :
* loi finalement imprécise et évolutive
*pas de transfert de compétences mais création de nouvelles compétences
= pas de cadre juridique ou financier connu, reproductible
*pas de guide élaboré par l'État (DGPR ?) pour accompagner les collectivités
*discussions qui reposent sur un accord final des parties
=> vide juridique possible si pas d'accord au 01/01/2020

Mais, présence et accompagnement des services de l'État à chaque étape

2/ Analyse des aspects financiers et budgétaires
* analyser les coûts passés grâce à notre comptabilité analytique (précieux)
* définir les coûts de gestion futurs
=>encadrer la discussion financière avec le syndicat

Département : Préparation de la mise à disposition des digues

3/ Aspects administratifs

* Recensement de tous les contrats, marchés, subventions, conventions passées, à transférer et liste du foncier supportant les digues

* Tenue à jour du Dossier d'Ouvrage (papier + informatique)

4/ Aspects techniques

Tuilage technique proposé au SMBVA

* Participation du syndicat aux VTA2018+2019 => Etat des lieux « contradictoire » avec présentation des travaux réalisés, des fiches de terrain de levé des désordres, etc.

* Rédaction des VTA 2019+RSA2019 à remettre au SCOH début 2020

* Participation à la visite d'inspection 2019 SCOH

* Participation à des réunions d'information et de formation à l'application des consignes en crue, organisées avec les communes et les 2 EPCI

Déroulement des discussions

Une première réunion de cadrage

- Rappel de la réglementation et des termes précis par la DDTM
- Présentation des attentes des deux parties
- Transmission de premiers éléments techniques et financiers
- Définition d'une méthodologie de travail partagée et d'un calendrier prévisionnel en 2019:
  - Définition des biens et moyens mis à disposition - février
  - Estimation financières des coûts d'exploitation des digues - avril
  - Définition des compensations financières - juin
  - Rédaction des actes et délibérations - automne

Déroulement des discussions

Des premières orientations rapides

- Date de mise à disposition
- Biens, équipements et agents mis à disposition du SMBVA
- Transferts des marchés en cours
- Cession du foncier des digues actuelles au SMBVA à l'issue des acquisitions en cours
- La gestion du barrage reste au Département
- Estimation financière du coût d'entretien des digues établie par le Département

Déroulement des discussions

Le point dur : la « compensation » financière

- Des compensations prévues par les textes mais sans cadre méthodologique
- Des intérêts divergents :
  - Un contexte budgétaire difficile sur les sections de fonctionnement des Départements
  - Volonté du SMBVA d'une montée en charge financière progressive des digues dans son budget pour lisser la hausse de cotisation de ses membres
- Plusieurs ouvrages pouvant donner lieu à des compensations réciproques
- Un désaccord sur la clé de financement du barrage multifonctions

Déroulement des discussions

Le point dur : la « compensation » financière

- Proposition du Département :
  - Des compensations réciproques nulles pour les digues et le barrage
  - Un accompagnement financier du SMBVA par le biais de subventions sur les investissements sur les digues durant les premières années
- Accord de principe du SMBVA sous condition d'obtention de subventions permettant une hausse des cotisations progressive du SMBVA

➡ **Un accord financier proche d'être trouvé après plusieurs propositions et contre-propositions**

UN ACCORD DE PRINCIPE, EN DÉLIBÉRÉ

- DIGUES AGLY
  - Une convention de mise à disposition des digues au 01/01/2020
  - Une convention de mise à disposition du garde digues à 1/2 temps pendant 1 an (remboursement du SMBVA)
  - Un transfert de propriété du foncier propriété du Département, supportant les digues actuelles, à l'€ symbolique
  - Un accompagnement financier du Département en subventions d'Investissement :

    * sur 5 ans pour les opérations d'investissement « courant », aide dégressive

    * sur 5 ans pour des réparations post-crue si dégâts

    * pour financer le programme globale de sécurisation (« digues neuves »)

- BARRAGE AGLY
  - Une convention de mise à disposition du barrage pour sa fonction « PI », sur 5 ans, sans compensation du SMBVA pour la partie « PI »

CONCLUSION

- Des discussions complexes essentiellement dues à une absence de cadre méthodologique, notamment sur le volet financier des mises à disposition d'ouvrages …
- … mais n'ayant pas bloquées la préparation technique de changement de gestionnaire d'un ouvrage de protection majeur dans les délais réglementaires fixés
- Des solutions spécifiques à trouver en fonction des spécificités des ouvrages concernés, des impératifs de chacun et en l'absence d'expérience similaire par ailleurs

CONCLUSION (suite)

- L'importance de la comptabilité analytique/opération
- L'accompagnement indispensable des services de l'État
- L'espoir que la réglementation « GEMAPI » et « OH » se stabilise enfin, tout en se clarifiant...

MERCI DE VOTRE ATTENTION